Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20260321-202603012-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 21 mars à 14H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Oust, située au 4 rue du Calvaire à Saint-Marcel, lieu habituel de ses séances, sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal M. THEBAUD Didier,

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Date de la convocation : 17/03/2026
Date d'affichage : 17/03/2026
Vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOULO Ludovic, Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine, Mme BROHAN Nicole, M. TEXERAUD Patrick, M. BRUN Christophe, Mme GRU Valérie, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. MELLAL Mokrane, Mme FABREGUETTES Jessie, M. BACHELOT Guillaume, M. JEFFROY Francis, M. LOPEZ-LOPEZ Vincent, Mme BILLAUD Charlène.

A été nommé secrétaire : M. JEFFROY Francis

2026-03-012 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« *Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.*
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
Vu la délibération n° 2026-03-011 relative à la détermination du nombre des adjoints ;
Il est procédé à l'élection des adjoints.
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire la liste des adjoints au scrutin de liste et à la majorité absolue.
Liste 1 présentée par Mme MODICOM Nolwenn
- Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine
1er tour de scrutin : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de bulletins blancs : 0 - Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue des suffrages exprimés : 8
Ont obtenu : liste déposée par Mme MODICOM Nolwenn : 15 voix
Sont élus adjoints au maire :
Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine,

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

En mairie le 23 mars 2026
Le Maire,
Ludovic BOULO